

Procès-verbal du Comité Syndical du 19/03/2024

Le Comité Syndical du SIVOM Rive Gauche du Cher s'est réuni le mardi 19 Mars 2024 à 18h00 au 4 rue du Moulin de Lyon, Huriel, siège du SIVOM Rive Gauche du Cher.

24 délégués étaient présents.

Assistaient également à cette réunion : Monsieur BOCHET François chef d'exploitation, Madame ALEONARD Sonia responsable administrative.

Monsieur RICHAILLEY Dominique, conseiller aux décideurs locaux était également présent.

Etaient excusés, M LAYGUE Valentin, Mme DESAGES Hélène, M DUFOUR Serge, Mme VACHON Fanny, M GENESTE Jean Pierre, M PEPIN Jean, Mme HENNEQUIN Marie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du 12 décembre 2023 ;
- 2) Débat d'orientation budgétaire ;
- 3) Répartition de la contribution financière des régies et des budgets annexes au budget général ;
- 4) Vote du prix du m3 d'eau et de l'abonnement pour 2025 ;
- 5) Remplacement du personnel titulaire pendant l'été ;
- 6) Evolution du tableau des effectifs (projet pour CST) ;
- 7) Convention 2024 avec le Centre de Gestion pour les décharges syndicales ;
- 8) Convention 2024 avec la Mairie de Saint-Victor pour l'entretien des espaces verts ;
- 9) Convention pour l'écopâturage ;
- 10) Dépenses comptables des dépréciations des actifs ;
- 11) Validation de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ;
- 12) Evolution du montant d'indemnisation des jours de Compte Epargne Temps ;
- 13) Rapport social unique 2022 (informations) ;
- 14) Questions diverses.

1-Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2023.

Monsieur Le Président demande si le compte-rendu du 12/12/2023 a bien été reçu par tous et si quelqu'un a des remarques à faire. Le comité syndical confirme la bonne réception.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le comité syndical, **23 voix pour**.

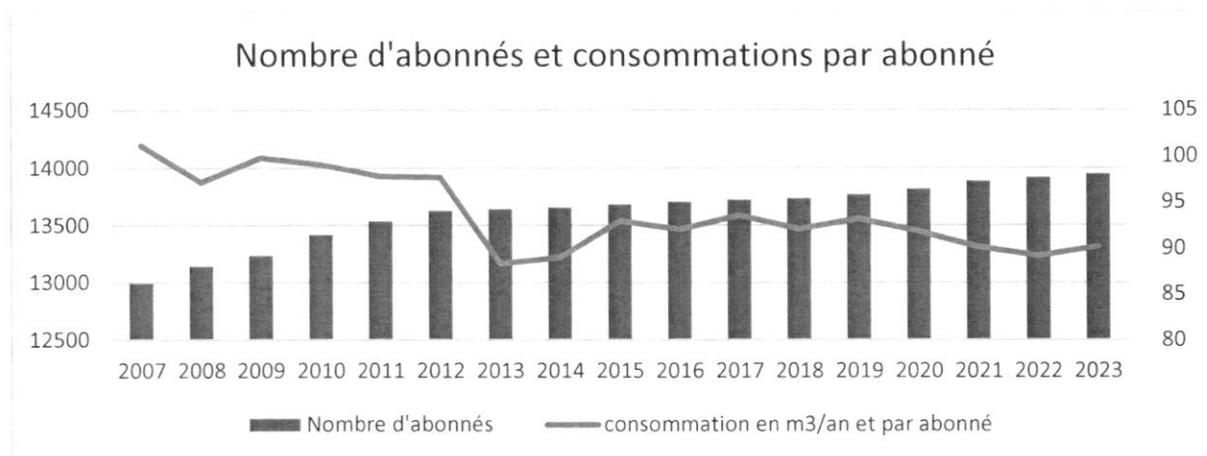
Arrivée de Mr POBEAUD Guillaume à 18h16.

2-Débat d'orientation budgétaire :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 11/03/2024.

Présentation des orientations budgétaires 2024 :

Ventes d'eau et abonnés :



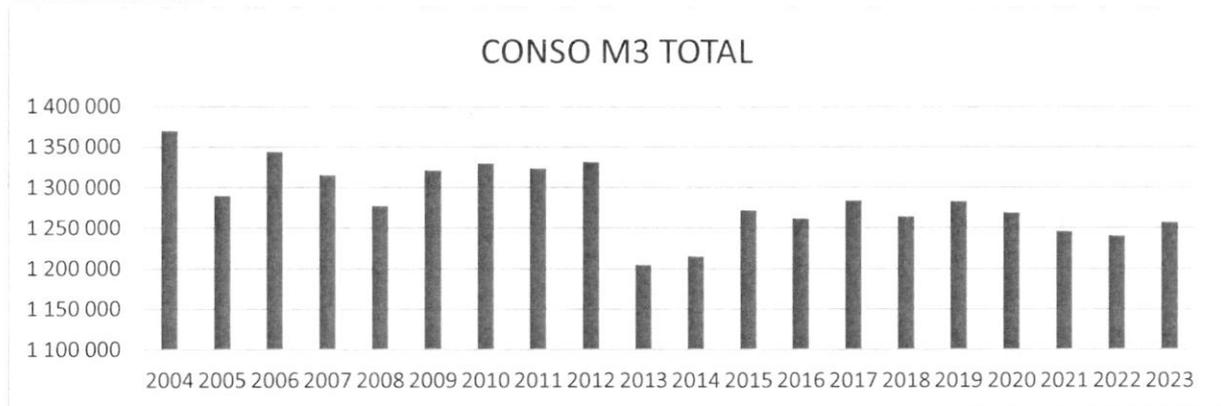
En 2023, une très légère augmentation du nombre des abonnés (13 947 abonnés) par rapport à 2022 avec une augmentation de 0,24% (+ 33 abonnés).

Les agents du Sivom ont effectué 61 branchements, 4 compteurs posés en lotissement, 40 cessations déposes et 8 réouvertures de branchements ;

Stabilisation de la consommation par abonné depuis 2021 pour 2023 celle-ci est de 90 m3 par abonné.

	Nombre d'abonnés	consommation en m3/an et par abonné		Evolution du nombre d'abonnés en %
2007	12996	101	1 315 123	
2008	13144	97	1 277 296	1,14
2009	13236	100	1 321 154	0,70
2010	13420	99	1 329 568	1,39
2011	13535	98	1 323 493	0,86
2012	13629	98	1 331 451	0,69
2013	13642	88	1 204 592	0,10
2014	13657	89	1 215 154	0,11
2015	13681	93	1 271 673	0,18
2016	13702	92	1 261 338	0,15
2017	13723	94	1 283 985	0,15
2018	13734	92	1 264 442	0,08
2019	13768	93	1 282 928	0,25
2020	13816	92	1 268 840	0,35
2021	13883	90	1 251 202	0,48
2022	13914	89	1 240 472	0,22
2023	13947	90	1 257 323	0,24

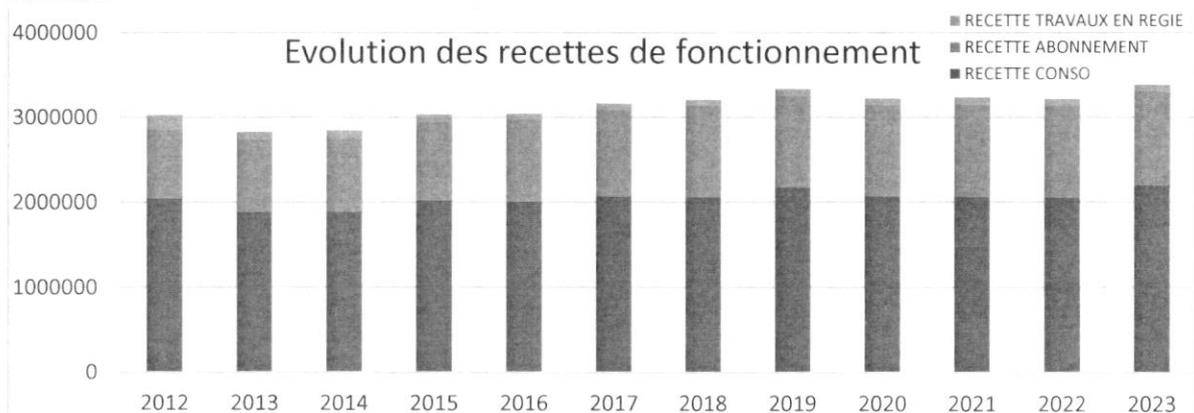
Consommation :



En 2023, le SIVOM a vendu 1 257 323 M3 d'eau aux abonnés.

Nette réduction des consommations depuis 2012 - stabilisation depuis.

Recettes



ORIENTATION BUDGET EAU :

Le projet du Budget Eau en Fonctionnement serait équilibré aux alentours de 5 400 000€.

Avec 781 448,56 € de dotation aux amortissements (en dépenses)

834 505,59 € de résultats reportés de 2023.

Le projet du Budget Eau en Investissement devrait être équilibré aux alentours de 2 700 000€.

Nouvelles opérations : 756 000 €

Restes à réaliser de 1 493 410,74 € (dont 905 229,87 € pour opération de Gouzon)

Un report de 2023 de 295 691,09 €.

Quote-part des subventions d'investissement 16 659,31 €

Capital des emprunts à rembourser de 354 917,97 €

NOUVELLES OPERATIONS			
<u>RESEAUX</u>			
2315	545	Réseau Perreguinnes Saint-Victor	90 000,00
2315	546	Réseau Saint-Désiré	190 000,00
2315	547	Réseau Archignat	110 000,00
<u>OUVRAGES</u>			
	548	Pompes Usine de Saint-Victor	150 000,00
	549	Automates La Croze	30 000,00
	550	Achat de véhicules	20 000,00
<u>AUTRES</u>			
	551	PREVISION BRANCHEMENTS	0,00
	552	INFORMATIQUE	10 000,00
	553	OUTILLAGE SPECIFIQUE	10 000,00
	554	CHLOROMETRE	0,00
	515	Etanchéité cuves des Aubas	125 570,59
	540	Achat compteurs radio-relèves	20 000,00
		TOTAL	755 570,59

ORIENTATION BUDGET SPANC :

Le projet du Budget SPANC en Fonctionnement serait équilibré aux alentours de 98 000€.
Avec 24 978,89 € de dotation aux amortissements (en dépenses)
19 582,14 € de résultats reportés de 2023.

Le projet du Budget SPANC en Investissement devrait être équilibré aux alentours de 54 000 €.

Nouvelles opérations : 1 520 €

Restes à réaliser de 29 697,34 €

Quote-part de subvention d'investissement de 20 654,90 €

ORIENTATION BUDGET INCENDIE :

Le projet du Budget Incendie en Fonctionnement serait équilibré aux alentours de 50 000€ et 4500 € en Investissement

ORIENTATION BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le projet du Budget Assainissement Collectif en Fonctionnement serait équilibré à environ 4 200 €.

ORIENTATION BUDGET PRINCIPAL M 57 :

Budget contenant la rémunération du DGS, les indemnités des élus et amortissements en fonctionnement équilibré à 160 000€.

Les frais afférents au bâtiment du siège du SIVOM, chauffage, volets roulants, frais de diagnostic énergétique en investissement s'équilibrent à 71 000€. Il est rappelé que ce budget est alimenté par les 4 budgets annexes.

- **Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, prend acte du rapport d'orientation budgétaire pour 2024 : 24 voix pour.**

3-Répartition de la contribution financière des régies et des budgets annexes au budget général :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 11/03/2024.

Monsieur le Président explique au Comité Syndical qu'il est nécessaire de répartir les contributions financières des régies et des budgets annexes afin de constituer la recette nécessaire au budget général pour 2024. Il propose que cette répartition s'effectue proportionnellement à la recette réelle de fonctionnement de chacun des budgets (compte administratif 2023), de la manière suivante :

CA 2023	EAU	SPANC	Assainissement Collectif	Défense Extérieur Contre Incendie
Recette réelle	4 364 321,46	59 404,00	2 125,00	9 824,06

CA 2023	EAU	SPANC	Assainissement Collectif	Défense Extérieur Contre Incendie
Recette réelle	98,39%	1,34%	0,05%	0,22%

Le Comité syndical, à l'unanimité : 24 voix pour, approuve la répartition des contributions financières des régies et des budgets annexes au budget général comme proposé.

4-Prix du mètre cube et de l'abonnement d'eau pour 2025 :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 11/03/2024.

Le Président expose au Comité Syndical qu'il s'avère nécessaire d'augmenter les tarifs de l'abonnement et du mètre cube d'eau consommé afin de répondre aux nombreuses augmentations (prix du SMEA (Prat) de 0.10 € de 2023 à 2025 (dont 0.03 € répercutés sur 2024, reste 0.07 € sur 2025) tarifs de l'électricité et des produits de traitement de l'eau 0,08 €)

Le Comité Syndical, décide d'appliquer la tarification suivante, pour le droit fixe annuel par branchement : (16 pour, 3 contres et 5 abstentions) :

Proposition pour le **droit fixe annuel** par branchement :

TRANCHE	DIAMETRE COMPTEUR	MONTANT HT 2024	MONTANT HT 2025
I	15-20-25 et 32	84,50 €	88,00 €
II	40-50 et 60	166,00 €	172,00 €
III	80 et 100	226,00 €	235,00 €

Le Comité Syndical, décide d'appliquer la tarification suivante, pour le mètre cube d'eau consommé : (16 pour, 3 contres et 5 abstentions) afin de diminuer les tarifs dégressifs.

Proposition pour le **mètre cube d'eau consommé** :

TRANCHE	M3 CONSOMME	MONTANT HT 2024	MONTANT HT 2025
I	1 à 800 m3	1,80 €	1,96 €
II	801 à 15 000 m3	1,50 €	1,80 €
III	15 001 et au-delà	1,38 €	1,80 €

Un délégué propose de diminuer les frais de fonctionnement plutôt qu'augmenter le prix de l'eau car les agriculteurs sont très impactés.

5-Remplacement du personnel titulaire pendant l'été :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 11/03/2024.

Il est proposé d'ouvrir la possibilité d'embauches saisonnières pour l'été afin de pallier à d'éventuelles absences pendant les congés d'été.

- 2 postes au technique et 1 poste en administratif

Le Comité Syndical : 22 pour, 1 contre et 1 abstention, approuve le remplacement du personnel titulaire pendant les congés d'été

6-Evolution du tableau des effectifs (projet pour CST)

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 11/03/2024.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'il s'avère nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de permettre des évolutions de grade.

Ces évolutions seront soumises au comité technique pour avis puis proposé au comité syndical pour approbation. Il s'agit principalement de la suppression de 2 postes d'agents de maîtrise et de 3 postes d'adjoints technique principaux 2^{ème} classe. Celle-ci est due à des évolutions de carrière et une radiation des cadres.

FILIERE TECHNIQUE : personnel à temps complet

Emplois publics actuels	Emplois public EVOLUTIONS	Emplois privés
1 ingénieur principal (1 poste à pourvoir)	1 ingénieur principal (1 poste à pourvoir)	
1 technicien du cadre d'emplois de technicien (à pourvoir)	1 technicien du cadre d'emplois de technicien (à pourvoir)	1 technicien du cadre d'emploi de technicien : pourvu
1 agent de maîtrise principal : 1 poste pourvu	3 agents de maîtrise principaux dont 1 pourvu soit 2 créations	
4 agents de maîtrise (3 postes pourvus, 1 poste à pourvoir)	2 agents de maîtrise (1 poste pourvu et 1 pourvu au 25/03/2024) soit suppression de 2 postes	
1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe (1 poste pourvu)	2 postes d'adjoint technique principaux 1^{ère} classe soit création d'1 poste	

5 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe (4 postes pourvus et <u>1 à pourvoir</u>)	2 postes d'adjoint technique principaux 2 ^{ème} classe (dont 1 poste déjà pourvu) et 1 à pourvoir soit suppression de 3 postes	
2 adjoints techniques (2 postes pourvus)	2 adjoints techniques (2 postes pourvus)	3 adjoints techniques (prévision besoin occasionnel)

Personnel à temps non complet : 1 adjoint technique, 26 heures par mois (poste pourvu)

FILIERE ADMINISTRATIVE : Personnel à temps complet

Emplois publics	Emplois privés
1 poste de rédacteur principal 2 ^{ème} classe : pourvu	
1 rédacteur (1 poste à pourvoir)	
4 adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe (4 postes pourvus)	
1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (à pourvoir)	
1 adjoint administratif (poste pourvu)	1 adjoint administratif (à pourvoir) 2 adjoints administratifs (prévision pour besoin occasionnel)

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, 24 voix pour :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la FILIERE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE de la façon suivante :

- **VALIDE** la présentation au comité technique pour avis sur la suppression des postes.

7-Convention avec le Centre de Gestion pour les décharges syndicales :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 11/03/2024.

Ces heures de décharges syndicales peuvent être partiellement prises en charge financièrement par le Centre de Gestion par la signature d'une convention.

Ces autorisations spéciales d'absences seront accordées aux membres du bureau de l'organisation syndicale.

Il est proposé de renouveler les 2 conventions (ASA et prise en charge des décharges syndicales) avec le Centre de Gestion de l'Allier permettant :

- La prise en charge de décharges syndicales, à compter du 01/01/2024 ;
- Le remboursement au SIVOM des charges salariales de toutes natures afférentes à ces autorisations.

- Et de solliciter le remboursement par le Centre de Gestion d'autorisations spéciales d'absences pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Le Comité Syndical, valide à l'unanimité : 24 voix pour.

8-Convention avec la Mairie de Saint-Victor pour l'entretien des espaces verts :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 11/03/2024.

La commune de Saint Victor effectue la tonte des espaces protégés autour des captages d'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Victor. Montant : 1 150 € pour 2024.

La précédente convention n'étant valable que pour un an, Monsieur le Président propose de reconduire celle-ci pour l'année 2024.

Vu que le Président doit être autorisé par son assemblée générale à la signature d'une telle convention.

Le Président est unanimement (24 voix pour) autorisé à souscrire cette convention.

9-Convention pour l'éco pâturage :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 11/03/2024.

Depuis 2017, après avoir obtenu l'accord de l'Agence Régionale de Santé (ARS), des brebis pâturent sur les différents sites du SIVOM, permettant ainsi un entretien respectueux de l'environnement. Convention avec Sébastien RONDIER.

Il est procédé au vote du comité syndical qui décide favorablement unanimement avec le vote suivant : 24 voix pour d'accepter le principe d'éco pâturage pour l'entretien des sites du SIVOM pour une durée de 1 an.

10-Dépenses comptables des dépréciations des actifs :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 11/03/2024.

Monsieur RICHAILLEY explique au comité syndical qu'il est obligatoire de constituer des provisions comptables dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficultés de recouvrements. Il s'avère alors nécessaire de constituer une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue.

La comptabilisation des dotations aux provisions des dépréciations repose sur des écritures semi-budgétaire par utilisation en dépense du compte 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs)

Pour 2024, il est proposé par la Trésorerie d'inscrire :

- la somme de 50 023,05 € au compte 6817 pour le budget EAU
- la somme de 730,96 € au compte 6817 pour le budget SPANC
- la somme de 104,75 € au compte 6817 pour le budget Assainissement Collectif

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré 24 voix pour approuve la constitution de provision pour dépréciation des actifs à hauteur de :

- 50 023,05 € au compte 6817 pour le budget EAU
- 730,96 € au compte 6817 pour le budget SPANC
- 104,75 € au compte 6817 pour le budget Assainissement Collectif

11-Validation de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 11/03/2024.

Le CST en date du 10/01/2024 a donné un avis favorable. Délibération nécessaire du Comité Syndical pour versement après arrêté individuels.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré 23 voix pour, 1 contre approuve la mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat comme précisé dans le projet.

12-Evolution du montant d'indemnisation des jours de Compte Epargne Temps

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 11/03/2024.

Arrêté du 24 novembre 2023 fixant les montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps (CET) :

L'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2012 susvisé est ainsi modifié : 1o Au deuxième alinéa, le montant : « 135 € » est remplacé par le montant : « 150 € » ; 2o Au troisième alinéa, le montant

: « 90 € » est remplacé par le montant : « 100 € » ; 3o Au quatrième alinéa, le montant : « 75 € » est remplacé par le montant : « 83 € ».

Il est préconisé d'inscrire la mention supplémentaire : « indemnisation des jours du Compte Epargne Temps suivant l'évolution réglementaire légale » à la délibération de mise en place du Compte Epargne-Temps à la place des montants des jours.

Il est procédé au vote du comité syndical qui décide favorablement et unanimement avec le vote suivant : 24 voix pour de modifier la précédente délibération (27/2013) et de notifier la mention « indemnisation des jours du Compte Epargne Temps suivant l'évolution réglementaire légale ».

13) Rapport Social Unique 2022 :

Vu l'information au Conseil d'exploitation rendu le 11/03/2024.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le rapport social unique (RSU), nouveau document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique se substitue au bilan social.

Ce rapport doit être produit chaque année et être transmis à la Direction des collectivités locales. Le RSU a été élaboré pour la première fois en 2021 et sa mise en œuvre sera progressive (décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020).

Synthèse du RSU 2022 :

- 21 agents
- 47 ans en moyenne
- 32% administratif / 68 % technique
- 58% hommes / 42% femmes
- 0 sanction de premier groupe pour violence et insulte
- 12,93% d'absentéisme
- 3 accidents du travail
- 15 900 € de dépenses en formations

Des délégués remarquent le taux d'absentéisme des agents.

Le Comité Syndical, prend acte du rapport social unique 2022.

14) Questions diverses :

Un délégué demande où en est le recrutement du directeur. Le Président explique que celui-ci est en cours.

Serge LAURENT

Président du SIVOM Rive GAUCHE DU Cher Huriel



Bruno ANDRE

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. Andre", written over a faint circular stamp.